

Le délégué vélo

Statut et compétences

Impressum

Edition

Conférence Vélo Suisse
Rue Rechberger 1, case postale 938, 2501 Biel/Bienne
Tél. 032 365 64 50, info@velokonferenz.ch, www.conferencevelo.ch

Conception et réalisation

Daniel Sigrist, planum biel ag
Thomas Zahnd, planum biel ag
Christof Bähler, Conférence Vélo Suisse
Oskar Balsiger, Office des ponts et chaussées du canton de Berne
Michael Rothenbühler, co.dex productions ltd. Biel/Bienne (graphisme)

Groupe de suivi

Office fédéral des routes (OFROU): Niklaus Schranz
Conférence Vélo Suisse: Barbara Auer, Julian Baker, Jean-Christophe Boillat,
Claude Morel, Roland Pfeiffer, Aline Renard, Peter Stirnimann,
Urs Walter, Martin Urwyler

Photos

Ville de Zurich (page de titre)
planum biel ag
Bildunion

Traduction française et correction

Aline Renard et Agnès Camacho-Hübner,
Transitec Ingénieurs-Conseils SA, Lausanne

Téléchargement

www.conferencevelo.ch

Biel/Bienne, juin 2012

Table des matières

Impressum.....	2
Avant-propos	5
1. Introduction	6
1.1 Qu'est-ce qu'un délégué vélo ?	6
1.2 Pourquoi a-t-on besoin de délégués vélo ?.....	6
1.3 Vision et principes.....	7
2. Statut et compétences	9
2.1 Éléments de la promotion du vélo	9
2.2 Rôle du délégué vélo.....	10
2.3 La place du délégué vélo dans l'organigramme.....	12
2.4 Intégration et réseaux du délégué vélo	13
2.5 Implication du délégué vélo	14
2.6 Financement des mesures	16
3. Ressources humaines et financières	19
3.1 Les effectifs	19
3.2 Le budget	19

BUS
TAXI



Avant-propos

La mobilité douce (MD) a un énorme potentiel, qui n'est actuellement pas exploité à son maximum. En effet, en plus d'améliorer le système des transports, de préserver l'environnement (air, bruit, CO₂) et d'être bénéfique pour la santé, elle favorise l'écotourisme et permet de réduire les dépenses publiques et privées des transports. C'est pour toutes ces raisons que la politique suisse des transports tend actuellement vers une augmentation de la part modale de la mobilité douce, afin qu'elle devienne un pilier à part entière de la mobilité des personnes, aux côtés du trafic individuel motorisé et des transports publics.

Dans le but de rendre la mobilité douce la plus attractive possible, différentes mesures peuvent être mises en œuvre, non seulement du point de vue légal, de la planification, de l'aménagement ou de l'exploitation, mais aussi en ce qui concerne le conseil, la formation et les relations publiques. Tous ces domaines étant étroitement liés entre eux, les délégués vélo ont pour tâche d'assurer la cohérence de leurs actions entre elles, tout en favorisant l'intégration durable de la thématique cycliste au sein des différents domaines d'activité des pouvoirs publics. Ils possèdent en outre les compétences nécessaires pour offrir conseil et assistance à tous les niveaux, et sont de ce fait des interlocuteurs compétents, aussi bien pour la population que pour l'administration.

Les six plus grandes villes de Suisse (plus de 100 000 habitant[e]s, pour une population totale d'un million de personnes environ) disposent de délégués vélo, ainsi que la plupart des cantons, et ce parfois depuis plusieurs années. Si l'on considère l'ampleur de la tâche impartie à ces délégués vélo communaux et cantonaux, il apparaît que leurs effectifs sont encore bien insuffisants. De plus, dans les 2500 communes possédant moins de 100 000 habitant(e)s (population totale de 6,5 millions de personnes environ), les délégués vélo sont rarement présents. La création de nouveaux postes de délégués vélo représente donc un enjeu essentiel, afin que l'amélioration de la condition des cyclistes puisse s'étendre à l'ensemble du territoire.

Cette publication donne des informations sur :

- les raisons justifiant la création de postes de délégués vélo;
- les tâches des délégués vélo en lien avec les déplacements cyclables utilitaires et ceux de loisirs;
- la place du délégué vélo dans l'organigramme;
- l'implication du délégué vélo lors des différentes étapes d'un projet;
- les ressources humaines et financières nécessaires à ces postes.

1. Introduction

1.1 Qu'est-ce qu'un délégué vélo ?

Un délégué vélo est une personne responsable de la thématique cycliste au sein d'une administration, fonction qui peut aussi être exercée par un expert externe reconnu ou une association professionnelle. Il peut être pertinent de rassembler les compétences au sujet des cyclistes et des piétons en une seule structure chargée des questions de mobilité douce, dans le but de favoriser les synergies existant entre ces deux modes de déplacement, tout en tenant compte des conflits courants. Cette publication se limite cependant uniquement à la thématique cycliste.

1.2 Pourquoi a-t-on besoin de délégués vélo ?

L'intérêt de se déplacer à vélo, en toute sécurité, pour des raisons utilitaires ou de loisirs, dépend de plusieurs facteurs étroitement liés. De plus, la planification et la mise en œuvre de mesures visant à améliorer les conditions de circulation des cycles se font généralement dans un environnement complexe. Dans ce contexte, la présence d'un délégué vélo a de nombreux avantages :

Mise à disposition de connaissances spécifiques

La construction et la requalification de routes sont des projets complexes touchant de nombreux domaines et groupes d'usagers. Il est donc nécessaire de mettre en place un processus participatif de planification impliquant dans une certaine mesure les acteurs concernés. L'étude des aménagements est extrêmement complexe et exige de la part des professionnels concernés un savoir-faire et une expérience spécifiques. Le délégué vélo défend les intérêts des cyclistes, coordonne les interventions en faveur des cycles et sensibilise les partenaires du projet à la cause du vélo en leur transmettant les connaissances spécifiques et l'expérience nécessaires à la planification et à la mise en œuvre des mesures.

Coordination

Le délégué vélo, en tant qu'avocat de la cause cycliste, occupe une fonction transversale : outre ses tâches lors de la planification de mesures d'infrastructure, il élabore des bases de planification spécifiques, développe de nouvelles offres et services aux cyclistes, participe aux efforts de sensibilisation, met à disposition son savoir technique et remplit une fonction de conseil. Le regroupement de toutes ces tâches en un seul poste permet d'en assurer la cohérence et la continuité (fil rouge).

Synergie et réduction des coûts

Les travaux d'infrastructure routière étant extrêmement coûteux et faits pour durer, il est important que les aménagements prévus répondent aux besoins de, et soient sûrs pour, tous les futurs usagers. Ces travaux sont souvent l'occasion de mettre en œuvre des améliorations en faveur des cyclistes. La consultation régulière du délégué vélo dès les premières étapes d'un projet permet d'intégrer efficacement leurs besoins et d'éviter une péjoration

de leur situation. L'expérience montre que des routes sûres pour les cyclistes le sont aussi pour les autres usagers.

Personne de contact

Le délégué vélo est l'interlocuteur privilégié de la population, de l'administration ou des médias pour tout ce qui touche à la thématique cycliste. Il conseille, apporte son soutien et décharge en interne les services pilotant les études et projets. Il symbolise la mobilité durable et sa présence est un signe tangible des efforts de la Confédération pour un traitement équitable de la mobilité douce vis-à-vis des autres modes de transport. Il est finalement un maillon indispensable qui facilite les échanges entre professionnels de la Confédération, des cantons, des communes et des associations actives dans le domaine des transports.

1.3 Vision et principes

Vision

- Des délégués vélo sont présents à tous les échelons de l'État : fédéral, cantonal, mais aussi dans les agglomérations et toutes les villes (communes de plus de 10 000 habitant(e)s);
- Les communes de moins de 10 000 habitant(e)s coopèrent pour tout ce qui touche à la thématique cycliste et disposent d'un ou de plusieurs délégué(s) vélo commun(s);
- Les délégués vélo veillent à ce que la thématique cycliste soit prise en compte suffisamment tôt et de manière appropriée dans les différents domaines d'activité des pouvoirs publics.

Principes

Le délégué vélo

- apparaît dans l'organigramme de l'administration et participe aux processus internes en fonction de ses attributions;
- dispose d'un cahier des charges tenant compte du caractère transversal de sa fonction;
- dispose des ressources humaines et financières nécessaires à l'exécution de ses tâches;
- garde son indépendance professionnelle en cas de pesée d'intérêts;
- cultive les échanges professionnels avec d'autres délégués vélo à tous les niveaux.



Lov

Lu

M

2. Statut et compétences

2.1 Éléments de la promotion du vélo

Les tâches du délégué vélo découlent des éléments de la promotion du vélo qui ont déjà fait leurs preuves, et qui peuvent se résumer en quatre points :

Infrastructure cyclable

Planification et mise en œuvre d'un réseau dense d'itinéraires cyclables, qui propose des liaisons rapides, directes, confortables et sûres au sein du tissu urbain :

- en assurant un guidage des vélos clair, grâce au jalonnement, aux marquages au sol et aux mesures constructives;
- en assurant la présence d'emplacements de stationnement sûrs et en nombre suffisant sur les lieux de résidence et de travail, dans les écoles et les lieux de formation, au centre-ville et près des installations à forte fréquentation;
- en garantissant une infrastructure bien entretenue et utilisable en tout temps.

Intermodalité, offres et services aux cyclistes

- Amélioration de l'intermodalité grâce à une meilleure accessibilité des pôles d'échange (gares, arrêts de bus, de tram...) et des stationnements pour vélos;
- Nouvelles offres de transport (par ex. vélos en libre-service);
- Intégration de services aux cyclistes dans l'offre en transport (par ex. tarifs combinés).

Relations publiques et formation

- Démonstration des avantages et de l'attractivité du vélo comme mode de transport, pour les déplacements utilitaires et de loisirs;
- Sensibilisation au comportement à adopter dans le trafic, en tant que cycliste ou automobiliste;
- Conseil aux autorités, aux bureaux d'étude et aux particuliers pour tout ce qui touche à la thématique cycliste;
- Intégration de la thématique cycliste dans la formation des futurs responsables et experts;
- Création de postes de délégués vélo à tous les échelons des pouvoirs publics;
- Valorisation et communication des mesures mises en œuvre.

Recherche et bases

- Intégration de la thématique cycliste dans les planifications directrices et les bases légales en vigueur et futures;
- Évaluation de l'impact des projets d'aménagement de grande envergure sur les conditions de circulation des cyclistes;
- Acquisition et analyse systématiques des données de base concernant l'évolution de la part modale du vélo;
- Évaluation de l'efficacité et de l'impact des mesures mises en œuvre.

2.2 Rôle du délégué vélo

Les tâches d'un délégué vélo, quel que soit l'échelon auquel il travaille, sont pratiquement identiques et recensées dans le tableau ci-dessous, par thèmes. Sont également indiquées les parties prenantes ainsi que le service qui, en règle générale, pilote les études et les projets. En raison de l'ampleur du cahier des charges, il est important que les effectifs soient en nombre suffisant.

	Thèmes/Tâches	Pilotage	Parties prenantes
Bases	Bases légales et normes - Evaluation de l'impact pour les cyclistes de la création ou de la modification de prescriptions légales; - Prises de position et collaboration lors de l'élaboration de la législation et des normes.	Service juridique	Politique, police, routes et voirie, délégué vélo
	Planification directrice - Élaboration et mise à jour d'un plan directeur ou sectoriel Vélo (réseaux utilitaire et de loisirs); - Participation à l'élaboration de plans directeurs ou sectoriels d'ordre supérieur (par ex. stratégies en termes de mobilité, développement territorial et urbain).	Service juridique	Planification des transports, délégué vélo, routes et voirie, aménagement, protection de la nature, tourisme, régions/quartiers, bureaux d'étude et experts, associations professionnelles et groupes d'intérêt
	Plan d'affectation d'équipement de quartier - Définir les liaisons cyclables communales et intercommunales dans le plan directeur des transports ayant force obligatoire pour les propriétaires fonciers; - Définir de bonnes liaisons cyclables dans le plan d'équipement des zones de développement ayant force obligatoire pour les propriétaires fonciers.	Service juridique	Planification des transports, délégué vélo, routes et voirie, aménagement, régions/quartiers, bureaux d'étude et experts, associations professionnelles et groupes d'intérêt
	Données de base - Organisation d'enquêtes et analyse des résultats (nombres de cyclistes en section et stationnement des vélos); - Valorisation et gestion des données (y compris statistique des accidents, microrecensement transport, etc.).	Service des statistiques	Délégué vélo, planification des transports, routes et voirie, police
	Outils / documentation - Élaboration et mise à jour d'outils pratiques.	Délégué vélo	Planification des transports, routes et voirie, aménagement, associations professionnelles et groupes d'intérêt
Coordination	Coordination - Animer des groupes de travail ou des commissions sur les thèmes du vélo, de la mobilité douce et de la mobilité en général; - Assurer la coordination de projets pluridisciplinaires touchant les cycles.	Délégué vélo	Politique, économie, développement territorial, protection de l'air, promotion de la santé, police, associations professionnelles et groupes d'intérêt

2 Statut et compétences

	Thèmes/Tâches	Pilotage	Parties prenantes
Etudes de planification et projets	Projets routiers et de transports - Participation à la conception et à la planification; - Prises de position au cours des procédures de consultation et d'autorisation.	Planification des transports	Transports publics, délégué vélo, routes et voirie, aménagement, police, régions/quartiers, riverains, commerçants, population, bureaux d'étude et experts, associations professionnelles et groupes d'intérêt
	Mesures en faveur du vélo - Planification et mise en œuvre de mesures dédiées aux cycles (infrastructure routière et stationnement).	Délégué vélo	Planification des transports, routes et voirie, transports publics, police, régions/quartiers, bureaux d'étude et experts
	Projets de tiers - Examen des demandes de permis de construire et des demandes préalables des communes ou de tiers sous l'angle de l'accessibilité à vélo et du stationnement pour les cycles.	Autorité de délivrance du permis de construire	Délégué vélo, commune(s), particuliers, urbaniste
	Finances - Planification financière du domaine traitant de la thématique cycliste; - Contrôle budgétaire (par ex. financements et crédits spéciaux).	Service financier	Politique, délégué vélo
Exploitation et entretien	Entretien - Intégration de mesures de peu d'engorgement en faveur du vélo dans le programme d'entretien.	Routes et voirie	Délégué vélo
	Signalisation / marquages au sol / jalonnement - Conception, planification et mise à jour des itinéraires et des mesures en faveur des cycles.	Délégué vélo	Routes et voirie, communes, police, service des automobiles, tourisme, SuisseMobile, particuliers
Politique	Relations avec les autorités politiques - Réponses aux interventions et aux questions parlementaires; - Rédaction de préavis et de demandes de crédit - Rédaction de compte-rendus périodiques sur les mesures mises en œuvre; - Sensibilisation au potentiel du vélo comme mode de déplacement et aux besoins des cyclistes.	Chancellerie	Politique, divers services, délégué vélo
Transmission des savoirs	Conseil - Interlocuteur pour le public; - Conseil aux régions, communes, associations et particuliers.	Délégué vélo	Planification des transports, routes et voirie, transports publics, communes/régions/quartiers, associations, bureaux d'étude et experts, particuliers
	Perfectionnement - Veille et acquisition de savoirs, adaptation au contexte local; - Formation continue pour les parties prenantes (voir colonne de droite); - Échange d'expériences et formation personnelle.	Délégué vélo	Développement territorial, planification des transports, routes et voirie, police, bureaux d'étude
	Relations publiques - Interlocuteur pour les médias; - Communication relative aux projets spécifiques; - Communication sur les améliorations réalisées; - Sensibilisation et promotion générale du vélo.	Professionnels de la communication	Délégué vélo, politique

2.3 La place du délégué vélo dans l'organigramme

Le délégué vélo peut être rattaché à différents services au sein de l'administration et, dans la pratique, plusieurs modèles ont montré des résultats concluants. Le délégué vélo peut aussi être basé hors de l'administration, dans un bureau d'étude compétent par exemple. Le tableau suivant présente les avantages et les inconvénients des modèles les plus courants. L'efficacité et le succès d'un délégué vélo dépend avant tout de son intégration dans les structures et processus existants et de la coordination entre les différents acteurs – coordination qu'il s'agit de garantir grâce à des processus adéquats (voir chapitres 2.4 et 2.5).

Poste administratif	Avantages	Inconvénients
Service de l'aménagement / de la planification (ville / commune) Le délégué vélo est rattaché au service responsable de l'aménagement / de la planification	<ul style="list-style-type: none"> - Implication dès le début du processus; - Meilleure coordination avec le développement territorial; - Plus grande influence lors de la prise de décisions stratégiques, ainsi que lors de l'élaboration des planifications directrices. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi plus compliqué des phases ultérieures du projet; - Obtention de crédits de réalisation plus difficile, car de la compétence d'un autre service.
Service des travaux publics / des ponts et chaussées Le délégué vélo est rattaché au service responsable de la construction et de l'entretien des routes.	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention de crédits de réalisation aisée; - Intégration plus facile de mesures en faveur des cycles dans les projets routiers; - Possibilités de synergies, car pistes cyclables = routes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication dès le début du processus pas assurée.
Police Le délégué vélo est rattaché à la police.	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences dans le domaine de la sécurité routière; - Influence directe en ce qui concerne la signalisation et les marquages au sol. 	<ul style="list-style-type: none"> - Interprétation stricte du droit, peu d'innovation; - Position en marge de la planification et de la réalisation du projet.
Services généraux Le délégué vélo est rattaché aux services généraux d'un office.	<ul style="list-style-type: none"> - Rattachement à une structure qui assume par définition des fonctions transversales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Position en marge des services administratifs pilotant les études et les projets; - Position en marge de la planification et de la réalisation du projet.
Politique Le délégué vélo dépend directement du membre de l'exécutif en charge du dossier «vélo».	<ul style="list-style-type: none"> - Signal politique fort pour la cause cycliste; - Défense des intérêts et des demandes de crédit en haut lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Position en marge des services administratifs concernés; - Position en marge du terrain; - Position particulière / Statut de franc-tireur.
Poste externe Le délégué vélo est un expert du secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> - Position neutre, indépendante de l'administration; - Attribution du mandat à des experts compétents en la matière; - Financement indépendant du budget des effectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Position en marge des services administratifs, obtention plus compliquée d'informations et de documents importants; - Aucun moyen de créer un réseau au sein de l'administration; - Méconnaissance des processus administratifs; - Risque plus élevé de conflits (critique des projets de la concurrence, pouvoir décisionnel par rapport à l'administration).

2.4 Intégration et réseaux du délégué vélo

Pour pouvoir agir efficacement, il faut que le délégué vélo puisse tisser un réseau de relations avec les différents acteurs et que la coordination entre tous fonctionne bien. Idéalement, ce réseau se situe sur plusieurs plans :

Réseau lié aux projets spécifiques

Des séances de travail et de coordination régulières des services administratifs en charge de la planification et de la réalisation permettent l'échange d'informations en amont des études et des projets, des discussions techniques sur les mesures à prendre, ainsi qu'un travail de sensibilisation et de formation au fur et à mesure sur des cas concrets.

Réseau stratégique

C'est au sein de groupes de travail nationaux ou cantonaux que la prise en considération systématique des cycles et une coordination globale sont possibles, qui donnent en outre une légitimité politique au vélo.

Réseau politique

Des échanges réguliers avec les responsables politiques renforcent la position du délégué vélo lors de discussions internes et de pesées d'intérêts, et sont essentiels pour obtenir des décisions politiques en faveur du vélo.

Réseau externe

Des discussions informelles régulières entre les partis politiques, les groupes d'intérêt, les responsables politiques et les représentants de l'administration garantissent la participation des groupes d'intérêt et renforcent la légitimité des mesures. Le nombre de participants, mais aussi les participants eux-mêmes, ainsi que la répartition des responsabilités sont déterminants pour l'efficacité et la réussite des discussions.

Réseau professionnel

Les échanges avec d'autres délégués vélo permet d'élargir et d'approfondir les connaissances et contribue à l'harmonisation des mesures en faveur des cycles entre les cantons et les communes.

2.5 Implication du délégué vélo

Le degré de participation du délégué vélo dépend de l'étendue des impacts du projet pour les cycles. Lors de planifications directrices, le délégué vélo doit être impliqué dès le début des réflexions. Il est en général pertinent que le délégué vélo siége au sein de groupes de suivi ayant un pouvoir décisionnel. De cette manière, les besoins des cyclistes peuvent être pris en compte dès la phase de planification, ce qui a pour avantage de limiter les pesées d'intérêts et les mises au point ultérieures. Dans le cadre de planifications d'ordre supérieur, le délégué vélo assume les tâches suivantes :

Projets d'agglomération

Elaborer des mesures (ou des paquets de mesures) pour l'amélioration de l'infrastructure cyclable.

Examiner l'impact pour les cycles des mesures concernant le trafic motorisé et les transports publics.

Stratégies de mobilité, concepts de transport

Veiller à ce que les conditions nécessaires à l'exploitation du potentiel «vélo» soient réunies.

Gestion du trafic

Veiller à ce que la gestion du trafic n'ait pas de répercussions négatives sur la circulation des cycles.

Planifications directrices

Assurer l'intégration d'une dimension «vélo» stratégique dans les domaines du développement territorial, de la mobilité, du tourisme et des loisirs.

Plans sectoriels des transports

Dans le cadre du plan sectoriel «vélo», définir les lieux et principes d'intervention, d'ordre constructif et / ou liés à l'exploitation des réseaux routier et cyclable, existants et futurs, du point de vue du cycliste.

S'assurer que les plans sectoriels relatifs au développement territorial, au trafic individuel motorisé, aux transports publics, à l'intermodalité, à la mobilité douce et aux P+R/B+R soient cohérents avec le plan sectoriel «vélo».

Plans directeurs communaux et plans d'affectation

Transposer les prescriptions issues de la planification directrice supérieure dans les plans directeurs communaux.

S'assurer du bon raccordement des zones de développement au réseau cyclable et définir dans le règlement d'urbanisme le nombre de places de stationnement à prévoir sur le domaine privé ou, le cas échéant, la taxe de compensation à prélever.

Plans de quartier

Transposer les prescriptions issues de la planification directrice supérieure dans les plans de quartier et fixer de manière contraignante les liaisons cyclables à réaliser ou garantir.

Implication dans les études de projet

L'implication du délégué vélo dès le début des études de projet permet d'intégrer la thématique cycliste suffisamment tôt dans le processus. Ceci améliore la qualité de la planification tout en limitant les coûts ultérieurs. Par contre, si le délégué vélo est consulté trop tardivement, les dépenses liées aux études de planification et de projet augmentent. Si le délégué vélo n'est pas consulté du tout, cela entraîne dans la plupart des cas des frais liés à la mise en conformité de l'aménagement a posteriori. Le tableau ci-dessous présente le déroulement du projet en fonction du moment de la consultation du délégué vélo, ainsi que la liste des étapes de travail en rapport avec la thématique cycliste, au sein de chacune des phases du projet.

Phase du projet	Etapas de travail en lien avec la thématique cycliste	Implication du délégué vélo	Consultation tardive du délégué vélo	Aucune consultation du délégué vélo
Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de la situation; - Fixer les objectifs et le niveau de qualité recherchés; - Proposer des pistes de solutions. 	●		
Conception Étude préliminaire Études de variantes	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des variantes afin d'identifier les opportunités et les risques; - Étude poussée des variantes cyclo-conformes; - Sélection du concept définitif après évaluation des variantes sur la base de critères également relatifs aux cycles. 	●	←	←
Avant-projet	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la prise en considération des cycles dans le concept retenu; - Le cas échéant, discussion des ajustements possibles afin d'atteindre le degré de cyclo-conformité souhaité. 	●		
Projet de mise à l'enquête et projet d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion des détails constructifs et relatifs à l'exploitation; - Définition des données à récolter en vue de l'évaluation ex post; - Planification de la phase de chantier en tenant compte des besoins des cyclistes (aménagement cyclables provisoires, déviations, ...). 	●	★	
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil lors des marquages au sol et du jalonnement de la phase de chantier (mesures provisoires de circulation), ainsi que lors de la mise en œuvre du plan de circulation définitif. 	●		
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de l'efficacité et de l'impact des mesures mises en œuvre; - Expérimenter sur le terrain. 	●		★

2.6 Financement des mesures

Pour que l'action du délégué vélo trouve une concrétisation tangible, il est essentiel d'assurer le financement nécessaire à la mise en œuvre des mesures en faveur des cycles. En pratique, il existe plusieurs modèles de financement, qui sont présentés dans le tableau suivant avec leurs avantages et leurs inconvénients. La combinaison de plusieurs de ces modèles peut éventuellement augmenter la marge de manœuvre du délégué vélo. Il est donc utile de fixer l'application des différents financements possibles par une décision de principe ayant force obligatoire pour les autorités.

Modèle de financement	Avantages	Inconvénients
Budget ordinaire / Crédits individuels	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures en faveur des cycles sont intégrées dans la planification générale et n'ont pas besoin d'être prises en compte séparément; - Grande flexibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des mesures en faveur des cycles dépend de l'état général des finances; - Les discussions au sujet des mesures à prendre et de leur adéquation sont souvent difficiles.
Crédits annuels	<ul style="list-style-type: none"> - Accélère le processus de planification puis de mise en œuvre; - La mise en œuvre des mesures de petite ampleur est assurée financièrement; - Grande flexibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - La détermination des mesures cofinancables au titre «vélo» et des coûts correspondants est souvent difficile; - Problème de délimitation lors de la mise en œuvre de mesures sur plusieurs années.
Crédits-cadres	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des mesures de petite ou moyenne ampleur est assurée financièrement sur le long terme; - Octroi facilité des crédits de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - En raison de l'importance des sommes investies, risque de débats animés; - La détermination des mesures cofinancables au titre «vélo» et des coûts correspondants est souvent difficile.
Fonds	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des mesures est assurée financièrement; - Octroi facilité des crédits de réalisation; - Permet l'étalement d'un même crédit sur plusieurs années et le report sur l'année suivante sans problèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - En raison de l'importance des sommes investies, risque de débats animés; - L'amortissement réduit le volume d'investissement exploitable; - La détermination des mesures cofinancables au titre «vélo» et des coûts correspondants est souvent difficile.



3. Ressources humaines et financières

3.1 Les effectifs

Afin que les tâches décrites au chapitre 2.2 puissent être menées à bien, il est nécessaire que les effectifs soient dimensionnés en fonction du cahier des charges du poste de délégué vélo. Le nombre de personnes nécessaires dépend de la taille de la commune, du canton ou de l'agglomération. Le tableau ci-dessous présente les chiffres basés sur les expériences faites avec les postes de délégué vélo existants. Dans les communes de moins de 10 000 habitant(e)s, il est recommandé d'engager une coopération intercommunale pour créer un ou plusieurs postes de délégué(s) vélo commun(s). Les valeurs indiquées ci-dessous concernent exclusivement les fonctions en rapport avec la thématique cycliste.

	Population [hab.]	Nombre d'entités	Nombre total d'habitants en mio.	Équivalent plein temps / entité	Remarques
Commune	plus de 100'000	6	1.06	100-200%	
	30'000 - 100'000	13	0.55	50-100%	
	10'000 - 30'000	116	1.77	30-50%	
	moins de 10'000	2488	4.33		Collaboration intercommunale recommandée
Agglomération	plus de 100'000	12	3.33	100-200%	Autre paramètre à considérer : - Présence de délégués vélo aux niveaux communal et cantonal ou non
	50'000 - 100'000	13	0.89	50-100%	
	moins de 50'000	24	0.71	30-50%	
Canton	plus de 500'000	5	4.10	100-200%	Autres paramètres à considérer : - Superficie; - Longueur du réseau routier; - Présence de délégués vélo au niveau communal ou non.
	200'000 - 500'000	8	2.51	50-100%	
	moins de 200'000	13	1.17	30-50%	

3.2 Le budget

Le délégué vélo doit pouvoir attribuer des mandats pour l'établissement d'études préalables, de diagnostics, d'évaluations ex post ou enfin de petites études de planification. Il doit pour cela disposer d'un budget (un à deux francs par habitant), dont il pourra disposer librement dans les limites de sa compétence financière qui se situera idéalement vers 10 000 à 20 000 francs.

